

ÉCOCENTRES : ARRÊT TEMPORAIRE DE LA COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Mont-Blanc, le 12 octobre 2022 – La MRC des Laurentides souhaite informer la population que la collecte de résidus domestiques dangereux (RDD) dans les écocentres est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Les RDD sont des substances qui exigent un entreposage sécuritaire, autant pour la santé des individus que pour l'environnement. Or, l'achalandage accru que connaissent les écocentres est tel que les contenants pour RDD débordent et que le service régulier de collecte de ces matières ne suffit plus à faire la place nécessaire pour les entreposer.

Les substances suivantes sont considérées comme étant des RDD. Nous pouvons les reconnaître facilement grâce aux pictogrammes apparaissant sur les contenants (corrosif, inflammable, toxique ou explosif) :

- Peinture, vernis et solvant;
- Huile à moteur usagée;
- Aérosols;
- Oxydants;
- Bonbonnes de propane;
- Pesticides et engrais;
- Cartouches d'encre;
- Produits nettoyants;
- Ampoules fluocompactes;
- Thermomètres;
- Extincteurs (domestiques seulement);
- Piles alcalines et rechargeables.

La MRC des Laurentides demande donc aux usagers et usagères de garder temporairement leurs RDD à la maison, jusqu'à ce que les services de collecte aient vidé les contenants d'entreposage actuels, ce qui pourrait prendre quelques semaines. Elle rappelle également qu'il est important de ne pas disposer des RDD dans le bac à déchets, en bordure de route ou dans les organisations de réemploi telles que les friperies et remercie la population pour sa collaboration habituelle.

Un nouveau communiqué sera publié dès que la situation sera rétablie. Des mises à jour seront faites sur le site Web : www.traindeviedurable.com.

- 30 -

Source et information :

Roxanne Mailhot
Spécialiste en gestion des matières résiduelles
MRC des Laurentides
819-425-5555 poste 1008